

Aide aux investissements liés aux changements de pratique vers des modes de production plus durables

FEADER

Présentation du dispositif

- Cette aide soutient les exploitant agricoles qui font évoluer leurs pratiques agricoles vers plus de durabilité des systèmes. Elle finance l'acquisition d'équipements améliorant la compétitivité des exploitations.
- La liste des équipements et investissements éligibles varie selon les régions.
- Cette aide est mobilisable dans les régions suivantes : Auvergne - Rhône-Alpes, Bourgogne - Franche-Comté, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, ainsi que dans les départements suivants : Aisne, Oise, Somme.
- Cette aide est mise en place dans le cadre du FEADER.

Montant de l'aide

- L'aide intervient sous forme de subvention, dont le montant varie selon la région.

Critères complémentaires

- Données supplémentaires
 - › Situation - Réglementation
 - › A jour des versements fiscaux et sociaux
 - › Situation financière saine
 - › Lieu d'immatriculation
 - › Registre agricole

Source et références légales

Sous-mesure 4.1 du Programme de Développement Rural.